



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE**

**N° Spécial**

**08 Juillet 2019**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDCS du 08 Juillet 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE</b>	<b>Page</b>
DDCS N° 2019-028	04.07.2019	Arrêté autorisant madame SIMONETTI Romane, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 13 mai au 31 juillet 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	5
DDCS N° 2019-029	04.07.2019	Arrêté autorisant monsieur LACHEHAB Issam, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 13 mai au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	6
DDCS N° 2019-030	04.07.2019	Arrêté autorisant monsieur CARLES Matthieu, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 13 mai au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	7
DDCS N° 2019-031	04.07.2019	Arrêté autorisant madame FAURET Mathilde, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 13 mai au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	8

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS N° 2019-032	04.07.2019	Arrêté autorisant madame MARECHAL Anne, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 13 mai au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	10
DDCS N° 2019-033	04.07.2019	Arrêté autorisant monsieur HENNEBELLE Nicolas, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 13 mai au 31 juillet 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	11
DDCS N° 2019-069	04.07.2019	Arrêté autorisant monsieur ROSSIGNOL Benoit, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 13 mai au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	12
DDCS N° 2019-070	01.07.2019	Arrêté autorisant monsieur LUSCIE Timothée, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 <sup>er</sup> juin au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	13
DDCS N° 2019-071	04.07.2019	Arrêté autorisant monsieur MONTOUT Quentin, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 <sup>er</sup> juin au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	15

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS N° 2019-072	01.07.2019	Arrêté autorisant, madame THOMAS Laura, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	16

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

**Arrêté DDCS-2019-028 autorisant madame SIMONETTI Romane, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 13 mai au 31 juillet 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté DDCS n° 2018-106 du 20 décembre 2018 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que madame SIMONETTI Romane est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 10/05/2017 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de la Grenouillère en date du 27 juin 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Madame SIMONETTI Romane, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisée à surveiller la piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY du 13 mai au 31 juillet 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : La directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 4 juillet 2019

Pour la directrice départementale  
de la cohésion sociale et par délégation  
La directrice départementale adjointe

Jocelyne MADEJ

**Arrêté DDCS-2019-029 autorisant monsieur LACHEHAB Issam, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 13 mai au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté DDCS-n° 2018-106 du 20 décembre 2018 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur LACHEHAB Issam est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 22/05/2015 à Paris et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de la Grenouillère en date du 27 juin 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Monsieur LACHEHAB Issam, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY du 13 mai au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : La directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 4 juillet 2019

Pour la directrice départementale  
de la cohésion sociale et par délégation  
La directrice départementale adjointe

Jocelyne MADEJ

**Arrêté DDCS-2019-030 autorisant monsieur CARLES Matthieu, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 13 mai au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

### **LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté DDCS-n° 2018-106 du 20 décembre 2018 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur CARLES Matthieu est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 12/05/2009 à Paris et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de la Grenouillère en date du 27 juin 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Monsieur CARLES Matthieu, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY du 13 mai au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : La directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 4 juillet 2019

Pour la directrice départementale  
de la cohésion sociale et par délégation  
La directrice départementale adjointe

Jocelyne MADEJ

**Arrêté DDCS-2019-031 autorisant madame FAURET Mathilde, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 13 mai au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté DDCS-n° 2018-106 du 20 décembre 2018 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que madame FAURET Mathilde est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 26/01/2017 à Evry et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de la Grenouillère en date du 27 juin 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Madame FAURET Mathilde, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisée à surveiller la piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY du 13 mai au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : La directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 4 juillet 2019

Pour la directrice départementale  
de la cohésion sociale et par délégation  
La directrice départementale adjointe

Jocelyne MADEJ

**Arrêté DDCS-2019-032 autorisant madame MARECHAL Anne, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 13 mai au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté DDCS-n° 2018-106 du 20 décembre 2018 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que madame MARECHAL Anne est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 30/01/2019 à Etampes et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de la Grenouillère en date du 27 juin 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Madame MARECHAL Anne, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisée à surveiller la piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY du 13 mai au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : La directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 4 juillet 2019

Pour la directrice départementale  
de la cohésion sociale et par délégation,  
la directrice départementale adjointe

Jocelyne MADEJ

**Arrêté DDCS-2019-033 autorisant monsieur HENNEBELLE Nicolas, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 13 mai au 31 juillet 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté DDCS-n° 2018-106 du 20 décembre 2018 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur HENNEBELLE Nicolas est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 30/01/2013 à Massy et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de la Grenouillère en date du 27 juin 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Monsieur HENNEBELLE Nicolas, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY du 13 mai au 31 juillet 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : La directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 4 juillet 2019

Pour la directrice départementale  
de la cohésion sociale et par délégation  
La directrice départementale adjointe

Jocelyne MADEJ

**Arrêté DDCS-2019-069 autorisant monsieur ROSSIGNOL Benoit, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 13 mai au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

### **LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté DDCS-n° 2018-106 du 20 décembre 2018 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur ROSSIGNOL Benoit est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 04/05/2018 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de la Grenouillère en date du 27 juin 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Monsieur ROSSIGNOL Benoit, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY du 13 mai au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : La directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 4 juillet 2019

Pour la directrice départementale  
de la cohésion sociale et par délégation  
La directrice départementale adjointe

Jocelyne MADEJ

**Arrêté DDCS-2019-070 autorisant monsieur LUSCIE Timothée, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté DDCS-n° 2018-106 du 20 décembre 2018 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur LUSCIE Timothée est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 26/06/2017 à Paris et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de la Grenouillère en date du 27 juin 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Monsieur LUSCIE Timothée, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : La directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 1er juillet 2019

Pour la directrice départementale  
de la cohésion sociale et par délégation  
La directrice départementale adjoint

Jocelyne MADEJ

**Arrêté DDCS-2019-071 autorisant monsieur MONTOUT Quentin, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté DDCS-n° 2018-106 du 20 décembre 2018 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur MONTOUT Quentin est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 13/05/2015 à Evry et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de la Grenouillère en date du 27 juin 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Monsieur MONTOUT Quentin, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : La directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 4 juillet 2019

Pour la directrice départementale  
de la cohésion sociale et par délégation  
La directrice départementale adjointe

Jocelyne MADEJ

**Arrêté DDCS-2019-072 autorisant, madame THOMAS Laura, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

### **LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté DDCS-n° 2018-106 du 20 décembre 2018 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjoint de la cohésion sociale ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que madame THOMAS Laura est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 13/06/2017 à Paris et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de la Grenouillère en date du 5 avril 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Madame THOMAS Laura, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisée à surveiller la piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 1er juillet 2019

Pour le préfet et par délégation,  
la directrice départementale adjointe  
de la cohésion sociale

Jocelyne MADEJ

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>